

République Française; Au nom du peuple Français,

Le tribunal civil, mil neuf cent trente trois, de première instance
siéant à Quimper chef-lieu du département du Finistère
a rendu le jugement dont la teneur suit; Audience
publique, tenue le lundi six novembre mil neuf cent
trente trois par le tribunal civil de Quimper; Le tribunal
sur le réquisitoire ci-dessus les pièces à l'appui, Cui
Monsieur Le Jant, juge commissaire en son rapport
Cui Monsieur Le Procureur, est décédé en son domicile de la République

Dressé en ses conclusions orales mil neuf cent trente trois après en
heure avoir délibéré: sur la déclaration conformément à la loi.

Attendu qu'il résulte des pièces du dossier notamment
d'un procès verbal de disparition et d'un rapport dressé
par l'administration de l'Inscription Maritime les vingt deux
mars mil neuf cent trente trois et le dix neuf octobre mil neuf
cent trente trois; adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, que
le dix neuf mars mil neuf cent trente trois vers deux heures
du soir, le dimanche "Paul Deroulède" du port de Douarnenez
revenait de la pêche au maquereau et se trouvait à cent
cinquante milles au Nord-Ouest un quart N. d'Ouestant pas
très grosse mer, que soudain une très grosse lame vint déferler
sur le pont par l'arrière tribord, faisant des avaries de déla-
cant les filets et jetant à la mer le matelot Celton François,
Hippolyte Marie, que le bateau, couché par la lame n'était plus
maître de sa manœuvre, qu'un matelot, coincé par les filets a été
noyé sur le pont, que plusieurs hommes, dont le patron
Celton Hippolyte Marie, père du disparu
furent blessés qu'aucun secours n'a pu être porté
à Celton, fils, et que quand le bateau a pu être
redressé lui était trop tard. Attendu qu'il résulte
encore d'un certificat délivré le dix sept octobre mil
neuf cent trente trois par Monsieur le Maire de la
ville de Douarnenez, où était domicilié Celton, fils,
que depuis cet est décédé en son domicile

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

est décédé en son domicile conformément celui-ci
Dressé à sa requête et en son domicile
notée dans ces conditions sur déclaration son décès doit être
tenu pour constant, Par ces motifs déclare cons-
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars
mil neuf cent trente trois au large de Buessant
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à
Douarnenez adjoint au Maire, officier de l'Etat-civil par délégation, vingt
septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte
Marie et Hécroise Perrot, son épouse, marin pêcheur
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

N° 165
Jugement de déclaration
de décès en mer
François Hippolyte
Celton
disparu le 19 mars 1933
à bord du
"Paul Deroulède"

N°

POULDERGAT HONORE LA MÉMOIRE
DE SON INSTITUTEUR MORT EN DÉPORTATION

N'ôte jamais à l'homme ni bête sa liberté
qui est son bien le plus précieux.
Laisse chacun aller au soleil quand
il a froid, à l'ombre quand il a chaud

Selma LAGERLÖF
Prix NOBEL 1909
("Le merveilleux voyage de
Nils HOLGERSSON")

La commune de POULDERGAT a choisi de donner
le nom d'Yves RIOU à l'école publique du bourg.

Elle a souhaité ainsi honorer la mémoire d'un
modeste instituteur, inspiré par une vocation
d'enseigner qui l'avait conduit à partager son
savoir entre les enfants qu'on lui confiait et les
cours d'adultes auxquels il était attaché.

Une plaque gravée commémorait jusqu'à présent
la dernière journée de liberté qu'il a vécue dans
sa classe, au milieu de ses élèves, et sa fin
tragique dans un camp de concentration en ALLEMAGNE.

C'est pour perpétuer son souvenir et la valeur de
son sacrifice que, l'école portera désormais son nom.

Yves RIOU a débuté dans l'Enseignement public le 1^{er} octobre 1911

- . il reçoit une lettre de félicitations pour les cours d'adultes en 1917
- . il reçoit la mention honorable en 1935
- . il est fait Officier d'Académie le 20 mai 1939
- . il est admis à la retraite le 1^{er} octobre 1944, l'année
de ses 55 ans, alors qu'il est mort quelques mois plus tôt,
le 8 mai, de façon totalement anonyme, dans un camp
de concentration. Ni la famille, ni l'Inspection Académique
n'ont été informés...



Yves RIOU 20 Janvier 1889 - 8 Mai 1944
Mort en déportation

X

- Au pays de Douarnenez, selon une coutume ancestrale et fort répandue, on l'avait surnommé, familièrement, "BAUCITRON" à cause de sa ressemblance avec un célèbre acteur de la série comique des premiers films muets.

acte apres lecture faite



N. 4

C A

Riou

Yves Jean Marie

Décédé le 8 Mai 1944 de Allemagne (Déporté)

L'An mil huit cent quatre vingt neuf le dimanche
 vingt janvier à sept heures et demie du matin, par son
 nous Camille Jéjibirin maire et officier de l'état
 civil de la commune de Tréogat canton de Plagastel
 Saint Germain (Finistère) a comparu M. Riou
 Yves, Posticheteur, âgé de trente ans, domicilié au
 Bourg de Tréogat, lequel nous a présenté un enfant de
 sexe masculin, qui il nous a dit être né au jour d'hui
 à sept heures du matin dans sa maison d'habitation
 ci dessus désignée et lui déclarant A de Jarne l'origin, femme
 son épouse ménagère, âgée de vingt ans domiciliée dans
 le même Bourg et il a donné à cet enfant les prénoms
 de Yves Jean Marie. Ces déclarations et présentations
 ont été faites en présence des sieurs Riou, Jean, marin
 pêcheur, âgé de trente huit ans, domicilié à saint
 Guinolé en la commune de Penmarc'h A Corentin le
 Borgne, commerçant, âgé de vingt huit ans, domicilié
 au Bourg de Tréogat et ont les père et témoins signé avec
 nous le présent acte après qu'il leur en a été donné lecture

Le Borgne J. Riou Riou L. Maire
 J. Riou Riou Riou

L'acte de naissance d'Yves RIOU
 à TRÉOGAT, le 20 janvier 1889.

= 420 hab.

N° 49

Jugement de déclaration

de décès

en Allemagne de
Riou Yves Jean Marie

"Mort pour la France"
Quarante neuf mots
pays non approuvé

[Signature]

N°

Le Vu la signification à mil neuf cent quarante six, à neuf heure
faite le six minutes décembre, mil neuf cent quarante six, 1^o
de la grosse d'un jugement rendu par le Tribunal Civil
de Première Instance séant à Quimper, à la date du vingt
trois novembre, mil neuf cent quarante six, et, 2^o des con-
ditions exigées par l'article 152 du Code Civil pour transcriptions
ici le dispositif dudit jugement par ces motifs le Tribunal
est décidé de déclarer constant pour avoir eu lieu en Allemagne
le Dressé, le huit mai, mil neuf cent quarante six mil neuf cent quarante six
à quatre heures le décès dénommé sur la déclaration de Yves Jean Marie
Riou, né le vingt janvier, mil huit cent quatre vingt neuf,
à Trégat, fils de Yves Riou et de Louise Bernis, son
épouse, décédé, célibataire, instituteur, domicilié à Gloaré,
Orange, par Christian Et Bois, déporté en Allemagne. Il est

Le présent jugement très mil neuf cent quarante six, à deux heures
d'acte de minutes décès. Qu'il sera transcrit sur les registres
communaux des décès de la Commune de Bouray-sur-Orne section
de Gloaré, domicile du décédé que mention dudit décès
sera faite en marge de l'acte le plus ancien en date du huit
mars, mil neuf cent quarante six, tant sur les registres
des décès de la Commune de Bouray-sur-Orne, section de Gloaré
est décidé que par le double existant au Greffe du Tribunal
Civil Dressé, le de Quimper. Transcrit le mil neuf cent quarante six
à neuf heures décembre minutes, sur la déclaration de mil neuf cent
quarante six, par Louis Emile Et Bois, adjoint spécial
au Maire de la Ville de Bouray-sur-Orne, pour la section de
Gloaré.

[Signature]

Un acte de décès, rédigé dans une forme
inhabituelle, légalise le décès d'Yves RIOU.
La mort remonte au 8 mai 1944.
La transcription est du 9 décembre 1946.

Carte postale

TREOGAT

+

POULFERGAT

POULFERGAT
KORREKTUR
BREMEN

BOHM 58 W 1255

WILHELM - 1911

Yves. Jean. Marie RIOU. 20 janvier 1889 - 8 mai 1944. (1)

DE TRÉOGAT à SACHSENHAUSEN

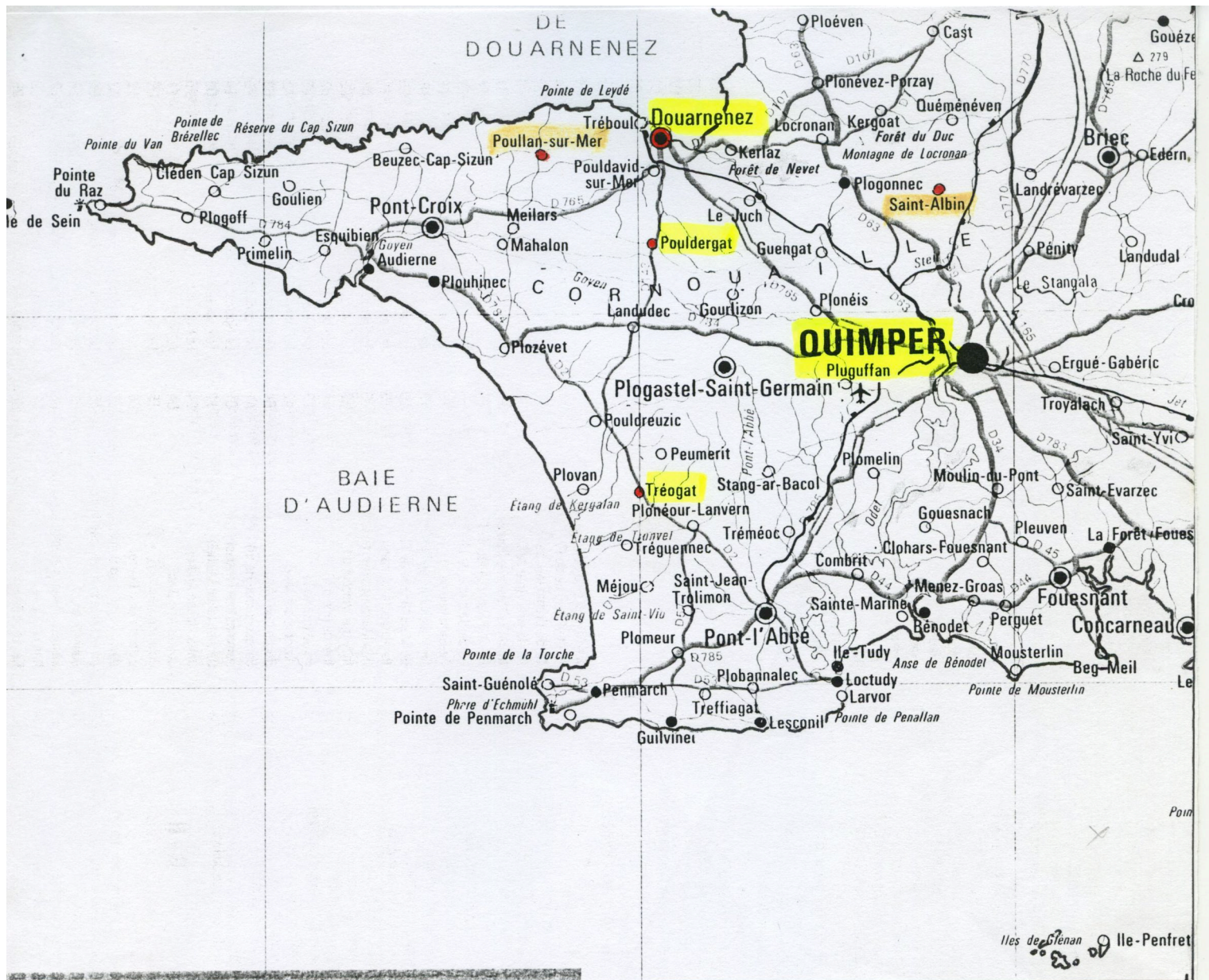
Le dimanche 20 janvier 1889, à sept heures du matin, Yves Jean Marie RIOU vient au monde à TRÉOGAT, au cœur du pays bigouden.

Le maire Zéphirin CAUDAL, reçoit la déclaration du père ^{de l'enfant} Yves RIOU, instituteur public de son état. Il a pris pour témoins son frère, Jean RIOU, marin-pêcheur, accouru de ST GUÉNOLE - PENMARCH, où il réside, ainsi qu'un commerçant du bourg de TRÉOGAT, Corentin LE BORGNE.

On fête ensemble l'événement avant de retourner au logis la jeune maman de 20 ans, née Louise BERNES, tendre épouse et charmante ménagère.

TRÉOGAT est à l'époque un petit ^{bourg} rural du canton de PLOGASTEL - SAINT - GERMAIN, au bord de la BAIE d' AUDIERNE. En cette fin du 19^{ème} siècle, 20 ans après l'amère défaite de 1871 et le tragique épisode breton du camp de CONLIE, l'instituteur, ce "hussard noir de la République" est un personnage important de la commune. Il possède un savoir qu'on ne discute pas et une autorité qu'on ne conteste guère ouvertement. Yves RIOU élèvera son fils dans le respect des vertus républicaines, sans imaginer les drames que l'avenir prépare. Le jeune Yves RIOU deviendra, à son tour, instituteur comme son père, bon sang ne saurait mentir...

Quand la Première Guerre Mondiale éclate au mois d'août 1914, il a 25 ans. Mais c'est la Seconde Guerre Mondiale qui lui sera fatale. Il mourra dans un camp de concentration en ALLEMAGNE à SACHSENHAUSEN, pas bien loin de BERLIN, le 8 mai 1944, un an, jour pour jour, avant la capitulation allemande de 1945.



Au début du 20^e siècle, une carrière de maître d'école se déroulait souvent sur un petit territoire, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Ce fut le cas d'Yves Riou qui, de 1911 à 1942, ne fréquenta que deux cantons de Cornouaille, celui de PLOGASTEL ST GERMAIN où il naquit et celui de DOUARNENEZ où il exerça. Son dernier voyage le conduira vers sa fin tragique, en ALLEMAGNE.



Carte postale

POULDERGAT

+

POULLAN

POULLAN
KORVETINEN
KORVETINEN
KORVETINEN

POULLAN KORVETINEN

POULLAN KORVETINEN

POULLAN KORVETINEN

POULLAN KORVETINEN

POULLAN KORVETINEN

POULLAN KORVETINEN

POULLAN KORVETINEN

Dès le début de ce siècle, après l'école primaire sous la férule de son père, poussé par la tradition familiale, Yves RIOU va entreprendre des études qui le conduisent d'abord au Brevet Élémentaire, qu'il passe en 1906.

L'année suivante, après avoir préparé le concours difficile qui y donne accès, il entre à l'École Normale d'Instituteurs de QUIMPER. On est en 1907. C'est la voie royale pour entrer dans l'Enseignement. Elle le restera longtemps encore...

Yves RIOU passera quatre ans dans un établissement connu pour sa rigueur et la qualité de la formation qu'il délivre.

Son premier poste le conduit à POUILLAN sur MER, à la rentrée du 1^{er} octobre 1911, comme instituteur stagiaire. En cours d'année il est transféré à PLOARÉ, où il arrive le 15 avril 1912. Il mène alors de front sa classe et la préparation des Brevet Supérieur qu'il obtient en 1913, passant avec succès la série des épreuves qui s'étendent du 4 juillet au 28 juillet.

Dès le mois d'octobre suivant il est admis à l'examen du Certificat d'Aptitude Pédagogique qui est la consécration pour tout membre du Corps Enseignant.

Il est titularisé sur place et gardera son poste de PLOARÉ jusqu'à la rentrée de 1922, qu'il effectuera à PLOGONNEC-SAINT-ALBIN. Apparemment il ne s'y plaît guère et obtient ^{rapidement} sa mutation pour POULDERGAT où il est installé le 1^{er} octobre 1923.

Sa nomination se verra aussi assortie de la mention : "détaché à l'École de Pêche de DOUARNENEZ".

L'école de POULDERGAT a été sa dernière étape au service de l'instruction publique. Là, s'est moné son destin.

Il sera arrêté dans sa classe le 15 décembre 1942, pour être déporté en ALLEMAGNE, d'où il ne reviendra pas.

ÉTAT DES SERVICES

Imp. A. LEPRINCE. — Quimper

RÉSIDENCES	NATURE des FONCTIONS	DATES			OBSERVATIONS.
		de l'acte de no- mination	de l'ins- tallation	de la ces- sation du service	
Joullan	st	4 avril 1911	1 ^{er} 8 ^e 1911	14 avril 1912	
Stacré	st - T.A.	11 avril 1912	11 avril 1912	24 sept. 22	En unifié, arrêté pris le 24.10.22 par le 7 ^e arr. 12-8 ^e 1912
Plogonnec St Alby	T.A.		25 sept. 22	30 sept. 23	
Pouldergat	T.A.	22 août 23	1 oct. 1923	30.9.44	Détaché à l'École de pêche de Douarnenez
	Retraité du	1. 12	44	conité du	27.3.44
	décédé ?		celibataire		

- L'Inspection Académique instruit le dossier de retraite d'Yves RIOU, en son absence, et le clôt par un arrêté du 27 mars 1944. Il a eu 55 ans, le 20 janvier, au camp de concentration de SACHSENHAUSEN. Il va y mourir le 8 mai suivant.
- La FRANCE est encore occupée et aucune mention de l'arrestation et de la déportation ne figure sur les états des services.
- L'Administration met à la retraite un instituteur dont elle ignore le sort, comme en témoigne la rature du mot "décédé", remplacé par un point d'interrogation.
Combien de fois faut-il mourir ?

Un instituteur au service des hommes
et de leur promotion sociale



Détaché à l'École de Pêche de Douarnenez,
Yves RIOU prend en main la formation des patrons
pêcheurs, parmi lesquels on comptera les
plus prestigieux marins de la génération,
comme ceux de la promotion 1932-1933.

2

Ex: 10.000

Ex: 10.000

AU BAPTÊME DU "JULIEN"
EN 1936



Yves
RIOU

Eugénie
LARYOR

Julien CELTON
père et fils

Madame
CELTON

Eugène
LE NOUY

Michel
LARGENTON

Jean
MAREC

Hervé
CELTON
François
FLOCH

Au baptême du "Julien" en 1936



Yves Riou	Eugénie Larvor	Julien Celton Père et fils	Madame Celton Eugène Le Nouy	Michel Largenton	Jean Marec	Hervé Celton François Floch
--------------	-------------------	----------------------------------	---------------------------------------	---------------------	---------------	--------------------------------------

Le patron, Julien Celton issu d'une famille de Mahalon, est né en 1896. C'est le 28 mai 1940, en rentrant d'une campagne à la langouste en Mauritanie, que le "Julien" rencontre un sous-marin allemand, l'U 37, au large du Cap Finisterre. Le bateau de pêche est coulé au canon, avec toute sa cargaison. L'équipage réussit à rejoindre l'Espagne sur une annexe de sauvetage.

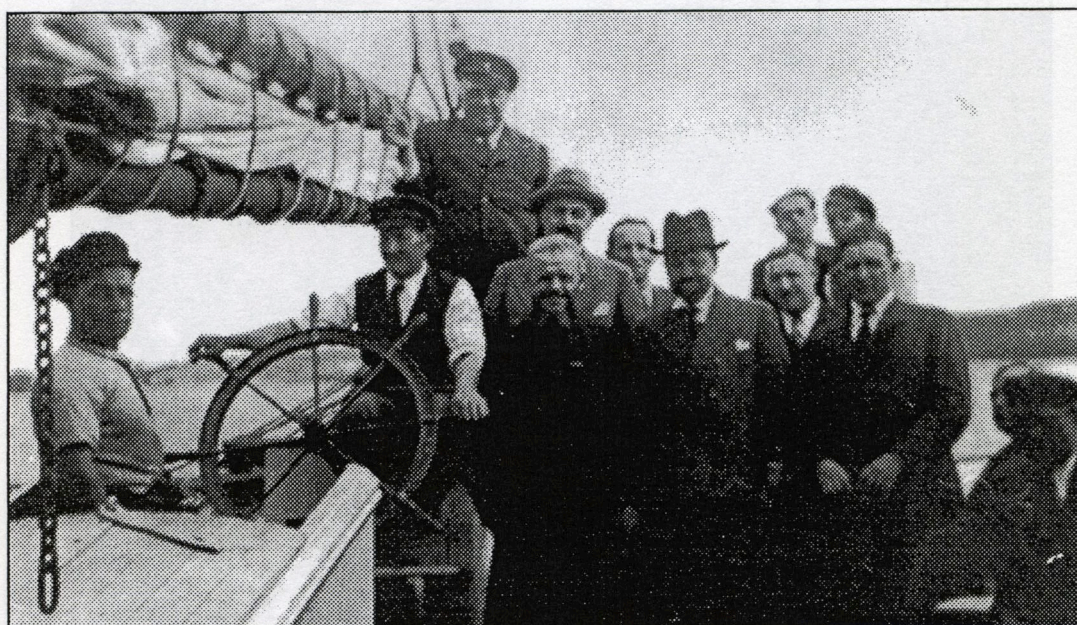
8

AEU BAPTÊME DE LA
" PETITE ANNICK " en 1938



Joseph Yves Herlé
LUCAS RIOU NÉDÉLEC
missionnaire patron
à JOAL
(SENEGAL)

Au baptême de la "Petite Annick" en 1938



Joseph Lucas missionnaire à Joal (Sénégal) - Yves Riou - Herlé Nédélec patron

LES CHEMINS DE L'ENFER

(3)

Dans le même camion bâche ^{no} RIOU retrouve, ce jour-là, d'autres compagnons qui, eux non plus, ne reverront jamais leurs familles, ni la terre bretonne : Antoine CARIOU qui n'a que 36 ans, Jean LESTEVEN qui en a 65 et Jean-Laurent PENSEC qui va sur ses 70 ans, arrêté ^{plus aussi} en même temps que ses deux fils.

Sur la banquette de bois se servent aussi les deux frères, Jean PENSEC et André PENSEC, Maurice MALHOMME ^{Joseph LEMOAL} qui eux reviendront, profondément marqués, par 30 mois de captivité dans les conditions horribles qui vont être révélées au monde quand les armées Alliées libèrent les camps, au mois de mai 1945.

Les soldats qui viennent de connaître les derniers combats ^{meytriages} de la guerre, qui ont pourtant vu autour d'eux, dans des pays ravagés, tomber des amis, des camarades, sont bouleversés par la détresse des déportés survivants, horrifiés par les monceaux de cadavres qu'ils décaurent ^{par} les charniers, les fours crématoires, les chambres à gaz...

Les soldats n'oublieront jamais cette vision d'un univers concentrationnaire qui dépassait l'imagination et que les récits des rescapés montraient plus terrible encore dans la réalité quotidienne d'une machine à tuer.

Les soldats n'oublieront jamais ces sanglots, ces regards effarés, au-delà de l'angoisse, ces mains déchirées tendues vers eux, vers la Liberté... Il avait fallu, pourtant, l'apporter, encore une fois, au bout des fusils...

Dans cette rencontre les esprits vacillaient, les uns emplis de l'horreur de la découverte, les autres emplis du bonheur de leur libération, au bord du gouffre...

Un choc que chacun voulait salutaire en faisant, sur les charniers ouverts, un serment : Plus jamais ça!



Des soldats britanniques se recueillent
devant une fosse commune, 1945.

LA SOMBRE NUIT DES DÉLATIONS

4

Quand la défaite s'était abattue sur la FRANCE au mois de juin 1940, l'armée allemande occupa le territoire et s'installa, d'abord en Zone Nord, puis ensuite en Zone Sud, séparées pendant quelques mois par la fameuse Ligne de Démarcation.

Les troupes d'occupation essaient d'amadouer la population par des promesses et des petits cadeaux. Certains s'y laissent prendre et semblent alors dans ce qu'on a appelé la Collaboration, encouragés par l'Etat Français que dirige le Maréchal PÉTAIN.

Mais bien des hommes et des femmes refusent d'être les valets asservis des guerriers nazis d'Adolf HITLER. Ils refusent la Collaboration et entrent dans la RESISTANCE pour défendre la LIBERTÉ, notre bien le plus précieux. Parmi eux, quelques uns réussissent à gagner l'ANGLETERRE pour rejoindre le Général DE GAULLE et combattre dans les Forces Françaises Libres (F.F.L.). Les autres seront les combattants des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.).

Cependant, partout en FRANCE, bien vite les Allemands organisent la chasse aux Patriotes. Ils arrêtent, torturent, fusillent, déportent tous ceux qu'ils peuvent prendre. Sous leur contrôle un mal affreux couve dans notre pays: la délation... On dénonce beaucoup en ces temps-là: son voisin, un inconnu, voire un ami... Pourquoi? Par vengeance, par goût de l'argent, par goût du pouvoir... Qui sait?

Yves RIOU, modeste instituteur, est victime de l'un de ces dénonciateurs fourbes. Une lettre ou une parole anonyme, ^{on ne sait pas,} le conduira vers un camp d'extermination, loin, bien loin de son TRÉOGAT natal.



L'intérieur d'une baraque dans un
camp de concentration, où s'entassent
les déportés, en attendant les appels
de travail forcé et la mort...

Lorsque s'ouvrent devant lui les portes du camp, au bout de son ultime voyage, Yves RIOU a certainement déjà compris qu'au delà du seuil c'est une fin atroce qui l'attend. Il va avoir 54 ans. ~~Et~~ un an de la retraite, pense-t-il sans doute, me retrouver là !

Lancinante, revient l'interrogation : mais qui donc a bien pu me faire cela, qui est le dénonciateur ? Jusqu'au bout, probablement, il se le demandera...

Les mauvais traitements, les brutalités, les coups, le voyage en wagon à bestiaux l'ont amoindri physiquement. Pourtant il commence seulement un long calvaire qui va durer 16 mois, au bout desquels, épuisé, sans nourriture et sans soin, il s'éteindra comme des milliers, des millions de ses compagnons. Il n'aura pas de sépulture, uniquement un nom et un matricule sur un registre noir où les gardiens du camp tenaient leur macabre comptabilité. Une croix, au bout de la ligne de la page numérotée, suffisait alors pour signifier le trépas d'un homme, d'une femme ou d'un ~~enfant~~ petit garçon, d'une petite fille...

Un homme était mort. Mais quelle importance pour ses bourreaux !

Un homme était mort, après avoir consacré sa vie à l'éducation des enfants qui se rappelaient sa barbe et ses quêtes blanches. Mais quelle importance pour ses bourreaux !

Un homme était mort qui avait formé les patrons de pêche les plus prestigieux du DOUARNENEZ de son époque. Mais quelle importance pour ses bourreaux !

Un homme était mort parce qu'il avait choisi la liberté et refusé de vivre à genoux. Mais qui châtiara les bourreaux ? ~~Le temps a passé.~~ Il oubli voudrait s'insinuer partout. Cependant, pour ultime châtiement il nous reste le souvenir et la mémoire pour maudire ~~les temps~~ ^{et condamner} les temps et les hommes qui, pour des rêves fous, de guerre et de domination, déchaînent sur le monde la cruauté, l'injustice et l'horreur. Souvenons-nous toujours : là où meurt la mémoire meurt aussi l'espérance.



les sourires-soleils de la libération des camps...

ESPERANCE

6

Car pour vivre, nous avons tous besoin d'espérance,
besoin de croire que le monde peut être beau, parce
qu'un jour nous bannirons la haine pour marcher
tous ensemble d'un cœur pur, même si aujourd'hui
encore, souvent, on tue, comme le disait, en son
dernier cri, Arlette, morte à BERGEN-BELSEN,
et dont ce poème nous est parvenu, avec son soleil d'espoir.

On tue

On tue
d'un bout de la terre à l'autre,
On tue.

On tue sur la mer,
La nuit on peut voir
Dans l'énorme et indifférente solitude
de l'eau,
Les cadavres
Qui ont encore leurs dernières larmes
A leurs faces de linge
Tournées vers le ciel noir.

On tue aux courbes fleuries des fleuves,
On tue aux flancs chauds des montagnes,
On tue dans les villes où le tocsin qui sonne
Crie la douleur des dômes saignants
Et des cathédrales éclatées.
Là, depuis des siècles, des siècles on a travaillé,
Mais la terre est soudain devenue
Une éponge monstrueuse
Buvant la longue patience des hommes.

Partout la peur, la nuit, la mort.

Pourtant, le soleil est là.
Je l'ai vu ce matin
Jeune, fort exigeant.
Il ruisselait sur les toits
Il mordait au cœur les arbres,
Il empoignait la ville aux épaules
Et réclamait de la terre son réveil.

Il est là,
Il est au fond de toutes choses
Et, devant ce monde qui s'entrouvre, s'affaisse et se
replie
Il y a la mystérieuse et latente énergie
Qui refuse les ténèbres
Et ne veut pas qu'on tue la vie.

Arlette Humbert-Laroche.
Morte à Bergen-Belsen.
Collection F.N.D.I.R.P.

Michel Mazéas